



Les tableaux d'obligations luctuaires dans le droit et les institutions des Ming (1368-1644)

Claude Chevaleyre

► To cite this version:

Claude Chevaleyre. Les tableaux d'obligations luctuaires dans le droit et les institutions des Ming (1368-1644). 2014. hal-02263627

HAL Id: hal-02263627

<https://hal.science/hal-02263627>

Preprint submitted on 5 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les tableaux d'obligations luctuaires dans le droit et les institutions des Ming (1368-1644)

Par Claude Chevaleyre (EHES)



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution 3.0 France License](https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/).

1

1. Note relative aux tableaux d'obligations luctuaires des Ming

L'ensemble de tableaux qui suit a été conçu comme un outil destiné à faciliter la lecture du Code des grands Ming, en permettant au lecteur de se retrouver plus facilement dans le vocabulaire complexe des relations familiales qui sont essentielles à la compréhension de la logique du Code.

Liste des figures :

- Photo-reproductions des deux premiers tableaux de deuil figurant dans le *Da Minglü jijie fuli* 大明律集解附例 (Code des grands Ming avec explications réunies et lois additionnelles) [édition de 1908 sous la direction de Shen Jiaben, reprenant celle de 1610].
- Transposition modernisée du principal tableau de deuil, le « Tableau général des devoirs luctuaires existant entre les neuf degrés de parenté et les cinq degrés de deuil du lignage » (*Benzong jiuzu wufu zhengfu zhi tu* 本宗九族五服正服之圖 ; *zhengfu* 正服 signifiant ici « deuil dû au groupe des ancêtres en ligne directe de son propre lignage » : *zheng xianzu zhi ti benzu zhi fu* 正先祖之體本族之服).
- Les sept tableaux suivants font l'inventaire de toutes les obligations de deuil en fonction du lien familial avec le défunt. Chacun correspond à un degré ou à une sous-catégorie d'un degré de deuil. Ils ont été collationnés à partir des sources présentées *infra*.

Principes et terminologie des degrés de deuil :

D'après la préface au *Xiaoci lu* 孝慈錄 (1374) et le *Sangli cuoyao jianshi* 喪禮撮要箋釋 (traité commenté sur les rituels de deuil de la famille Peng), le système de deuil établi par Zhu Yuanzhang existait déjà à l'époque des Zhou. Il aurait été perdu dans les autodafés de Qin puis reconstitué par les confucéens de l'époque des Han (époque à laquelle furent compilés le *Zhouli* 周禮 et le *Yili* 儀禮). Zhu Yuanzhang, estimant que jamais le système n'avait été débattu depuis les Tang, ordonna à Song Lian 宋濂 (1310-1381) d'examiner les textes rituels (parmi lesquels figurait aussi le *Zhuzi jiali* 朱子家禮) en vue d'établir les règles du deuil (*kaoding sangli* 考定喪禮) au neuvième mois de l'an 1374. Durant plusieurs semaines, une quarantaine de spécialistes débattirent des rituels de deuil en

présence de l'empereur aboutissant à la promulgation d'un texte au onzième mois de la même année.

Le droit et les rites distinguaient cinq degrés d'obligations luctuaires. À chaque degré correspondait une durée de deuil ainsi que diverses obligations (port de vêtements, objets et insignes spécifiques, règles de jeûne, obligation de quitter ses charges administratives *etc.*). La période de deuil débutait aussitôt que l'intéressé était informé (*wen* 聞) du décès de son parent. L'ensemble des relations de deuil sont présentées soit sous forme de listes soit sous forme de tableaux. Ces derniers furent intégrés dans les versions tardives du code pénal des Ming et figurent également dans les *Institutions réunies des Ming*. Le principal tableau des obligations luctuaires était celui des obligations envers les membres de son propre lignage (voir *supra*). Il était complété par cinq autres tableaux schématisant les obligations :

- de l'épouse envers les membres du lignage de son époux : *qi wei fuzu futu* 妻為夫族服圖
- de la concubine envers les parents du patriarche (son mari) : *qie wei jiazhang zufu zhi tu* 妾為家長族服之圖
- des filles mariées envers leur lignage de naissance (obligations réduites) : *chujianü wei benzong jiangfu zhi tu* 出嫁女為本宗降服之圖
- dues aux parents de la mère (obligations matrilatérales) : *waiqin futu* 外親服圖
- du mari envers les parents de l'épouse : *qiqin futu* 妻親服圖
- dues aux « trois pères » et « huit mères » : *sanfu bamu* 三父八母

Les cinq degrés du deuil :

- **Zhancui** 斬衰, ou deuil de trois ans, désigne le vêtement de deuil (*cui* 衰), fait du chanvre le plus grossier (*zhicu mabu* 至麤麻布, ou *shengbu* 生布) « découpé » (*zhan* 斬, c'est-à-dire non ourlé [*buji* 不緝]). Selon le *Sangli cuoyao*, *zhan* signifie « s'emparer de la douleur » (*qu qi tong* 取其痛), et *cui* la « repousser » ou la « soulever » (*tui* 推). Le deuil de trois ans était d'une durée effective de 25 mois (*sannian zhi sang, ershiwu yue* 三年之喪二十五月 [*Xin Tangshu* 新唐書, *juan* 199, s'appuyant sur le passage des « Questions sur le deuil de trois ans » (*sannian wen* 三年問) du *Liji* 禮記]) ou de 27 mois (*Mingshi* 明史, *juan* 75, p. 1446-1447). Le deuil de trois ans était le plus important, celui que les enfants devaient à leurs parents et l'épouse à son mari. Il était également celui dû par le successeur en titre aux aïeux de la lignée patrilinéaire directe par transfert d'obligation rituelle (transfert du « poids », *chengzhong* 承重) en cas de décès prématuré du ou des aïeux directs (si le père d'*ego* décédait avant le grand-père paternel, il incombait à *ego* de porter le poids du deuil de son grand-père à la place de son père et donc d'observer un deuil de trois ans au lieu d'un an).
- **Zicui** 齊衰, ou deuil d'un an, désigne le vêtement de deuil fait de chanvre moins grossier (*shaocu mabu* 稍麤麻布 ou *cideng cu shengbu* 次等粗生布) ourlé (*zi zhe, ji ye* 齊者緝也). Le deuil *zicui* se divise en quatre sous catégories : 1/ le deuil d'un an avec canne (*zhangqi* 杖期) ; 2/ le deuil d'un an sans canne (*bu zhangqi* 不杖期, aussi désigné par le terme *qinian* 期年) ; 3/ le deuil d'un an réduit à cinq mois (*zicui wuyue* 齊衰五月) ; et 4/ le deuil d'un an réduit à trois mois (*zicui sanyue* 齊衰三月). L'usage des bâtons de deuil était réservé aux plus hauts degrés de deuil. Il était le signe d'une affliction dans la mort à la hauteur des sentiments (*qing* 情) que l'on pouvait avoir dans la vie. Les bâtons de deuil étaient différents selon les cas :

pour le deuil du père, il était fait de bambou et suffisamment long pour arriver au niveau du cœur. Pour la mère il était fait de paulownia (*tong* 桐) de forme ronde sur le dessus et carrée sur le dessous. Le même bâton était utilisé pour le deuil d'un an avec canne qui devait être principalement porté pour ses différentes mères et son épouse.

- **Dagong** 大功, ou deuil de neuf mois. Le vêtement de deuil était fait d'une grossière toile de chanvre blanchi (*cu shubu* 麤熟布).
- **Xiaogong** 小功, ou deuil de cinq mois. Le vêtement de deuil était fait de toile de chanvre blanchi moins grossière (*shaocu shubu* 稍麤熟布).
- **Sima** 總麻, ou deuil de trois mois, désigne le vêtement de deuil fait d'une fine toile de chanvre blanchi (*shaoxi shubu* 稍細熟布).
- **Nota** : le terme *jiqin* 期親 (朞親) est fréquemment employé mais le *Code* ne l'explicite pas. Il désignait les « parents auxquels était dû le deuil d'un an » (*qinian sangfu zhi qin* 期年喪服之親) et incluait les oncles paternels, les frères et les sœurs non mariées, ainsi que les tantes paternelles non mariées, auxquels s'ajoutaient encore, lorsque le terme était employé seul, les aïeux (*zeng gao zu fumu* 曾高祖父母 [voir le commentaire *zuanzhu* 纂注 de l'art. 40 du *Code des Ming avec explications réunies et lois additionnelles*]).

La proximité de deux personnes, exprimée en degrés de deuil, servait de base à la modulation des peines prévues par le *Code* lorsque celui-ci devait tenir compte du statut relatif de deux personnes. La peine pour avoir frappé un parent envers lequel on était tenu de porter le deuil de neuf mois était par exemple plus élevée que celle pour le même délit commis envers un parent du deuil de trois mois. Il faut cependant souligner que le statut relatif de deux personnes apparentées ne reposait pas uniquement sur les relations de deuil. Celles-ci pouvaient encore être modulées en fonction de leur statut respectif en tant qu'« aîné et supérieur » (*zunzhang* 尊長) ou en tant que « cadet et inférieur » (*beiyong* 卑幼). Le *Code* se réfère ainsi parfois au groupe des « aînés et supérieurs auxquels est dû le deuil de neuf mois » (*dagong zunzhang* 大功尊長). Le fait de partager le même toit (*tongju* 同居) entraînait aussi en ligne de compte dans l'établissement du statut relatif de deux personnes (on trouve fréquemment mentionnée dans le *Code* l'expression *tongju qinshu* 同居親屬, ou « parents vivant sous le même toit »). Les *tongju* constituaient une famille au sens d'entité essentiellement agnatique, à la fois patrimoniale (ceux qui vivent du même patrimoine et dont une partie peut hériter [fils, fille (sous forme de dot), fils adoptif, ou gendre dans le cas des mariages uxoriocaux]) et domestique (incluant les membres non apparentés de la sphère domestique, tels que les dépendants et les travailleurs à gages), placée sous l'autorité du *paterfamilias*, le *jiazhang* 家長.

La lecture des listes et tableaux de deuil doit tenir compte d'un certain nombre de règles simples. D'abord, les obligations de deuil étaient absolues. Elles ne pouvaient être modifiées que dans le cas d'un transfert des obligations rituelles, la plupart du temps en direction d'un autre lignage. Typiquement, les obligations de deuil d'une femme mariée envers son lignage de naissance ou des membres de celui-ci envers une femme mariée se voyaient automatiquement réduites d'un degré, à de très rares exceptions près (cas du deuil dû aux grands-parents paternels). Inversement, ces obligations étaient restaurées lorsque la femme était répudiée et devait retourner dans son lignage de naissance. Il en allait de même pour les hommes adoptés pour assurer la succession d'autrui (*wei renhou* 為人後) qui voyaient leurs obligations vis-à-vis du lignage de naissance abaissées d'un degré.

À l'inverse, un fils aîné (*dizi* 嫡子) devant « porter le poids » (*chengzhong*) des obligations de son père prématurément décédé voyait ses devoirs luctuaires envers ses aïeux augmentés (voir *supra*).

Ensuite, et cela n'est pas toujours explicite dans les listes et les tableaux, les obligations luctuaires envers les sœurs, les tantes paternelles, les filles et les petites-filles non mariées étaient identiques à celles de leur homologues masculins (le *Huidian*, tout comme les notes présentes en marge des tableaux de deuil ou le commentaire *zuanzhu* de l'article 40 du *Da Minglü jijie fuli* sont des plus clairs à ce sujet). La règle voulait en outre que lorsque le mot « fils » (*zi* 子) était employé pour désigner la personne à qui le deuil était dû, le même devoir s'applique également aux filles non mariées (*cheng zi zhe*, *nan nü tong* 稱子者，男女同). Une distinction était cependant établie entre les fils ou petits-fils « ordinaires » (*zhongzi* 眾子, *zhongsun* 眾孫) et le fils ou petit-fils aîné issu de l'épouse principale (*dizi* 嫡子/*di zhangzi* 嫡長子, *disun* 嫡孫) succédant en ligne directe à ses aïeux, qui avait un statut supérieur à celui de ses frères.

La concubine (*qie* 妾) devait quant à elle le même deuil à son époux (souvent désigné comme « patriarche » [*jiazhang*]) que l'épouse (*qi* 妻) à son mari (*fu* 夫).

On notera enfin que le terme « mère » (*mu* 母) peut avoir plusieurs significations. Il désigne évidemment la mère biologique. Mais il s'appliquait aussi aux diverses épouses du père en fonction de leur position vis-à-vis de ce dernier (épouse principale, concubine, épouse répudiée, seconde épouse après un veuvage *etc.*), ou en fonction de la relation de l'enfant avec celles-ci (mère nourricière, belle-mère, mère bienfaitrice *etc.*). Néanmoins, précisent les sources, une concubine (aussi nommée « mère secondaire », *shumu* 庶母) ne pouvait être considérée comme « mère » que si elle avait elle-même enfanté. *Mu* était également employé pour désigner les épouses des parents de génération antérieure. La grand-mère paternelle était appelée *zumu* 祖母 (épouse du père du père) et l'ensemble des oncles paternels et de leurs épouses étaient nommés *boshu fumu* 伯叔父母.

Les sources :

Les tableaux qui suivent ont été réalisés à partir des tableaux de deuil présents dans les éditions commentées du *Code des grands Ming* (notamment du *Da Minglü jijie fuli*, éd. 1908). Ils ont été complétés par :

- les listes des obligations luctuaires promulguées en 1374 sur ordre de Zhu Yuanzhang et regroupées dans le *Livre de la piété filiale et de la compassion* ([Yuzhi] *Xiaoci lu* 御製孝慈錄), inclus dans Zhang Lu 張鹵 (comp.), *Huang Ming zhishu* 皇明制書 (1579).
- les listes et tableaux présents dans les *Institutions réunies des grands Ming* (Shen Shixing 申時行 *et al.*, *Da Ming huidian* 大明會典, Pékin : Silijian, 1587, *juan* 102).
- les listes d'obligations luctuaires proposées par Lei Menglin 雷夢麟 dans ses *Notes marginales pour la lecture du Code* (*Dulü suoyan* 讀律鎖言, Pékin : Falü chubanshe, 1999 [1563], p. 548-556).

Pour plus de détails, on pourra se référer à :

- Zheng Qin 鄭秦 et Zhao Xiong 趙雄, *Qingdai fuzhi ming'an. Xingke tiben dang'an xuanbian* 清代服制命案. 刑科題本檔案選編 (Cas d'homicides dans le système de deuil des Qing.

Extraits choisis des archives des mémoires de routine du ministère des peines), Pékin : Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1999, p. 1-13.

- Peng Tianxiang 彭天相 ; Peng Weimin 彭衛民 (éd.), *Sangli cuoyao* 喪禮撮要箋釋 (Epitomé des rituels de deuil expliqué), Taipei : Xinshuo wenqiang, 2012, 380 p.

Les différences entre les sources :

Dans leur ensemble, les sources sont cohérentes : le *Huidian* (HD) et le *Xiaoci lu* (XCL) sont quasiment identiques dans leur organisation et ne présentent que de très rares différences. Le *Dulü suoyan* (DLSY) suit néanmoins un ordre parfois assez différent et présente de nombreuses variations par rapport aux deux autres sources.

On note en premier lieu des variations significatives dans les dénominations. Par exemple, dans ses relations avec une concubine, le mari est désigné comme le patriarche (*jiazhang*) dans le DLSY plutôt que comme l'époux (*fu*), comme c'est le cas dans le XCL et le HD. Dans d'autres cas, un même membre de la famille peut être désigné par un terme qui a une signification différente dans une autre source : dans le DLSY, le terme *cong zugu* 從祖姑 désigne la sœur du père du père (grand-tante), alors que dans le *Code* et le HD il désigne la fille du frère du père du père (la sœur du père du père étant nommée *congzu zugu* 從祖祖姑 dans ces deux dernières sources).

On note ensuite des différences dans l'étendue de certaines relations de deuil. En diverses occasions, le DLSY peut soit étendre soit rétrécir le champ d'application de certaines relations. Il étend par exemple l'obligation faite à la bru de porter le deuil de trois ans pour la mère principale et la mère biologique de son époux à la mère bienfaitrice (*cimu* 慈母), la belle-mère (*jimu* 繼母), et à la mère adoptive (*yangmu* 養母) de son époux. À l'inverse, dans le cas du deuil d'un an sans canne dû au fils à la fois par le père, la mère, la belle-mère (*jimu*) et la mère bienfaitrice (*cimu*) – selon le HD et de le XCL – il n'est pas fait mention de la *cimu* dans le DLSY.

Certaines relations de deuil sont absentes du DLSY, mais bien souvent, il s'agit de relations implicites ne nécessitant pas le degré de précision fourni par le HD et le XCL. Tel est le cas du deuil porté par la concubine pour ses parents, qui est en fait identique pour toute femme mariée (*chujia* 出嫁) ; ou celui dû à la petite-fille mariée (qui est mécaniquement inférieur d'un degré à celui dû à la petite fille non mariée) ; ou encore celui dû par un successeur adopté (*wei renhou*) par transfert d'obligation (*chengzhong*) aux aïeux de son père adoptif en cas de décès prématuré de celui-ci. À l'inverse, le DLSY précise parfois des relations implicitement contenues dans le HD et le XCL (deuil dû par le père et la mère au successeur adopté, par exemple).

À plusieurs occasions, le DLSY omet tout bonnement certaines relations de deuil, comme celles de la mère répudiée (*chumu* 出母) ou remariée (*gaijia* 改嫁) envers ses enfants, ses frères et sœurs, et ses neveux ; ou celle de la belle-mère remariée (*jimu gaijia*) pour le fils de son défunt époux qui vit avec elle (*qianfu zhizi congji*).

Il arrive également que des relations de deuil se trouvent placées dans une catégorie de deuil différente d'une source à l'autre. Selon le HD et le XCL, lorsque le père décédait, que sa seconde épouse (*jimu* 繼母) se remariait (*gaijia*) et que le fils s'installait avec cette dernière et son nouvel époux, ledit fils devait à sa belle-mère remariée (*jimu gaijia*) le deuil d'un an *avec* canne. Mais selon le DLSY, il lui devait le deuil d'un an *sans* canne.

Le DLSY introduit enfin des distinctions absentes des autres sources. Selon le HD, un grand-parent (*zu* 祖) devait porter le deuil d'un an pour le petit-fils successeur (*disun*). Le DLSY estime que *zu* signifie exclusivement grand-père paternel et n'inclut pas la grand-mère paternelle (*zumu* 祖母, dont il situe les obligations de deuil pour le petit-fils successeur dans le deuil de neuf mois).

Parmi les rares différences entre le *Huidian* et le *Xiaoci lu*, il convient de signaler le fait que dans un cas elles discordent quant à l'identité d'*ego* : le deuil de cinq mois dû aux parents et aux frères de l'épouse principale (*dimu*) est considéré comme étant dû par la mère secondaire (la concubine, *shumu*) selon le XCL, et par les fils des concubines (*shuzi* 庶子) selon le HD.

6

On constate enfin que certaines relations ne sont mentionnées dans aucune liste alors qu'elles figurent dans les tableaux. Le deuil de l'épouse pour la *zaicong zhinü* 再從姪女 (nièce au troisième degré) de son mari figure dans le tableau du code et du HD, mais pas ailleurs.

Conventions et abréviations :

1. **Dans la transposition moderne** du « Tableau général des devoirs luctuaires existant entre les neuf degrés de parenté et les cinq degrés de deuil du lignage » :

- | | | |
|------------------|--------------|--------------------------------|
| - Pe = Père | - Fi = Fille | - Ep = Epouse |
| - Me = Mère | - Fr = Sœur | - (*) signale une femme mariée |
| - FS = Fils aîné | - So = Sœur | - [] signale un aïeul décédé |
| - Fs = Fils | - Ma = mari | |

Exemple : FiFrPePePe(*) = fille (mariée) du frère du père du père (d'*ego*)

En grisé sont indiqués les parents que le *Code* désigne comme étant les « parents auxquels est dû le deuil d'un an » (*jijin* 期親, voir *supra*) ou un deuil supérieur.

2. **Dans les tableaux des obligations luctuaires** classées par degré de deuil :

- [HD] indique que la relation est mentionnée dans le *Huidian* de 1587
- [XCL] indique que la relation est mentionnée dans le *Xiaoci lu* de 1374
- [DLSY] indique que la relation est mentionnée dans le *Dulü suoyan* de 1563
- () signale une lecture complémentaire possible, selon les sources
- 【】 signale que le même parent est désigné par un autre terme dans une des sources employées

Lorsqu'une confusion est possible sur l'identité d'*ego*, la position de celui-ci par rapport au défunt est précisée dans la colonne de gauche. Par exemple, lorsqu'*ego* est signalé comme « femme mariée », cela signifie que la relation de deuil concerne une fille mariée pour un membre de son clan de naissance.





Tableau des obligations luctuaires (I)	
[Premier degré] Deuil <i>zhancui</i> 斬衰 (3 ans)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego (fils/fille non mariée/fille répudiée retournée à ses parents)	Père 父 Mère 母 [HD][XCL][DLSY]
Ego (fils)	Mères 母 : -épouse principale du père 嫡母 (<i>dimu</i> est le nom donné à l'épouse principale du père par le fils d'une concubine 妾生子稱父之正妻) -mère biologique 所生母 -belle-mère 繼母 (seconde épouse 父娶後妻 remplaçant l'épouse principale du père) -mère bienfaitrice 慈母 (concubine chargée d'élever <i>ego</i> après le décès de sa mère biologique) -mère adoptive 養母 (épouse principale du père adoptif, <i>ego</i> ayant été adopté étant jeune 自幼過房與人) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Père du père (décédé) du père (décédé) du père (décédé) 高祖父 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Mère du père (décédé) du père (décédé) du père (décédé) 高祖母 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Père du père (décédé) du père (décédé) 曾祖父 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Père/mère du père (décédé) du père (décédé) 曾祖母 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Père du père (décédé) 祖父 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (successeur 嫡孫)	Mère du père (décédé) 祖母 (承重) [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Père adoptif 所後父 Mère adoptive 所後母 [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Père du père adoptif (décédé) 所後祖父 (承重) Mère du père adoptif (décédé) 所後祖母 (承重) [HD][XCL]
Ego	Mari 夫 [HD][XCL][DLSY]
Concubine 妾	Patriarche (époux) 家長【夫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père du mari 舅 Père adoptif du mari dont ce dernier est le successeur 夫為人後則妻從服 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Mère du mari 姑 (épouse principale du père du mari 嫡母) Mère biologique du mari 夫所生母 Epouse principale du père adoptif du mari dont ce dernier est le successeur 夫為人後則妻從服 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Mères du mari : Belle-mère du mari 繼母 Mère bienfaitrice du mari 慈母 Mère adoptive du mari 養母 [DLSY]

Figure 4 : Tableau des relations de deuil de trois ans (*zhancui* 斬衰)

Tableau des obligations luctuaires (II)	
[Deuxième degré (a)]	
Deuil <i>zicui zhangqi</i> 齊衰杖期 (un an, avec canne)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego (fils 嫡子/眾子)	Mère secondaire (concubine du père) 庶母【父之妾】 [HD][XCL][DLSY] (si <i>ego</i> est le fils de cette concubine, il doit le deuil de trois ans dû à sa mère biologique) [DLSY et le tableau du HD précisent : concubine du père ayant enfanté 父有子妾 (la concubine sans enfants n'est pas « mère » 妾無子不得以母稱)]
Ego	Mère (biologique) remariée 嫁母【親生母父亡改嫁】 (suite au décès du père) [HD][XCL][DLSY]
Ego	Mère (biologique) répudiée 出母【親生母為父所出】 [HD][XCL][DLSY]
Ego (fils du premier époux décédé 前夫之子)	Belle-mère (seconde épouse du père décédé) remariée avec laquelle <i>ego</i> vit 繼母改嫁【從繼母嫁】 [HD][XCL] [DLSY : deuil d'un an sans canne]
Ego (petit-fils successeur)	Epouse du père (encore en vie) du père (décédé) 嫡孫祖在為祖母承重 [HD][DLSY]
Ego	Epouse 妻 [HD][XCL] [DLSY, Tableau du HD précisent : si le père et la mère d' <i>ego</i> sont encore en vie, <i>ego</i> doit un an de deuil sans canne à son épouse 父母在不杖]
Ego	Mère secondaire du mari 夫之庶母 [HD][XCL][DLSY]

Figure 5 : Tableau des relations de deuil d'un an avec canne (*zicui zhangqi* 齊衰杖期)

Tableau des obligations luctuaires (III)	
[Deuxième degré (b)]	
Deuil <i>zicui buzhang qi</i> 齊衰不杖期 【期年】 (un an, sans canne)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego (père/mère/belle-mère/mère bienfaitrice) [DLSY] : ego = père/mère/belle-mère	Fils (嫡) 長子及眾子 [HD][XCL] [DLSY]
Ego	Fils naturel adopté comme successeur par autrui 子為人後者 [DLSY][tableau du Code]
Ego	Fille 女 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego (fils du fils/fille du fils [mariée 適人 ou non 在室])	Père du père 祖父 Mère du père 祖母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère du père 伯叔父 【父親兄弟】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du frère du père 伯叔母 【父親兄弟之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère (親) 兄弟 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur (親) 姊妹 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du frère 姪 【親兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère 姪女 【親兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père 姑 【父之親姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Concubine 妾	Père/mère du patriarche (époux) 家長父母 [DLSY][tableau du HD]
Concubine 妾	Père/mère 其父母 [HD][XCL] (comme pour toute fille mariée)
Concubine 妾	Fils (aîné ou autre) du patriarche (époux) 家長長子及眾子 【夫之長子及眾子】 [HD][XCL][DLSY]
Concubine 妾	Fils biologique 所生子 【其子】 [HD][XCL][DLSY]
Concubine 妾	Epouse en titre du patriarche (époux) 家長正妻 【嫡妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego (mère remariée 嫁母/répudiée 出母)	Propre fils 其子 [HD][XCL]
Ego (mère remariée 嫁母/répudiée 出母)	Propre fille 其女 non mariée 在室 [HD][XCL]
Ego (mère remariée 嫁母/répudiée 出母)	Frère 兄弟/fils du frère 姪/fille du frère 姪女 non mariée [HD][XCL] Sœur 姊妹 [HD][XCL]
Ego (fille non mariée)	Frère 兄弟/fils du frère 姪/fille du frère 姪女 non mariée [HD][XCL][DLSY] Sœur 姊妹 [HD][XCL][DLSY]
Ego (belle-mère remariée 繼母改嫁)	Fils du premier mari ayant suivi <i>ego</i> 前夫之子從己 [HD][XCL]
Ego (fils du premier époux 前夫之子)	Belle-mère remariée avec laquelle <i>ego</i> vit 繼母改嫁 [DLSY] [XCL et HD placent cette relation dans le deuil d'un an avec canne]
Ego	Beau-père (second époux de la mère) vivant sous le même toit qu' <i>ego</i> (le beau-père n'a pas de fils et le beau-fils n'a ni oncle paternel ni frère) 同居繼父(兩無大功以上親) [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du frère du mari 夫姪 【夫親兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère du mari 夫姪女 【夫親兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée 女出嫁	Père (本宗)父/mère (本宗)母 [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Père et mère biologique 其本生父母 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée 女適人	Frère prenant la succession du père 兄弟之為父後者 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils aîné de l'épouse principale du fils aîné de l'épouse principale 嫡孫 [HD][XCL] [DLSY : la mère du père doit le deuil <i>dagong</i> à tous ses petits-fils, y compris l'aîné]
Ego	Epouse 妻 [HD][XCL][DLSY] (si <i>ego</i> a encore ses parents 父母在不杖)
Ego	Epouse du fils aîné de l'épouse principale 嫡子婦 【嫡長子妻】 【長子婦】 [HD][XCL][DLSY]

Figure 6 : Tableau des relations de deuil d'un an sans canne (*zicui buzhang qi* 齊衰不杖期)

Tableau des obligations luctuaires (IV)	
[Deuxième degré (c) (d)]	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Deuil <i>zicui</i> 齊衰五月 (5 mois)	
Ego (y compris si fille mariée 女 雖適人不降)	Père du père du père 曾祖父 Mère du père du père 曾祖母 [HD][XCL][DLSY]
Deuil <i>zicui</i> 齊衰三月 (3 mois)	

Ego (y compris si fille mariée 女 雖適人不降)	Père du père du père du père 高祖父 Mère du père du père du père 高祖母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Beau-père (second époux de la mère) ne vivant plus (mais ayant vécu) sous le même toit qu'ego (先 曾同居今)不同居繼父 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Beau-père (second époux de la mère) vivant sous le même toit qu'ego (le beau-père a un fils ou un petit-fils et/ou ego a un oncle paternel ou frère) 同居繼父(兩有大功以上親) [HD][XCL][DLSY]

Figure 7 : Tableaux des relations de deuil d'un an abaissées à cinq mois (zicui wuyue 齊衰五月) et à trois mois (zicui sanyue 齊衰三月)

Tableau des obligations luctuaires (V)	
Deuil dagong 大功九月 (neuf mois)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego	Fils du frère du père (同)堂兄弟 【伯叔父母之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère du père (同)堂姊妹 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père 姑 【父之(親)姊妹】 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur 姊妹 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère 姪女 【兄弟之女】 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils (autre que l'aîné de l'épouse principale) 眾子婦 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille 女 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego (père/mère du père)	Fils du fils (autre que le fils aîné du fils aîné) 眾孫 [HD][XCL][DLSY]
Ego (mère du père 祖母 selon [DLSY])	Fils aîné du fils aîné 嫡孫 [DLSY] [HD et XCL ne font pas la différence entre le deuil dû par le père du père et celui dû par la mère du père et placent cette relation dans le deuil d'un an]
Ego (père du père selon [DLSY])	Fille du fils 孫女 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du frère 姪婦 【兄弟之子之婦】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père/mère du père du mari 夫祖父母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère du père du mari 夫伯叔父 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du frère du père du mari 夫伯叔母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du frère du mari 夫姪婦 【夫之兄弟之子婦】 [HD][XCL][tableau du Code]
Ego	Fille du frère du mari 夫姪女 【夫兄弟之女】 mariée 出嫁 [HD][XCL][tableau du Code]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Frère du père (本宗)伯叔父 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Epouse du frère du père (本宗)伯叔母 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Sœur du père 父姊妹 【本宗姑】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Frère (本宗)兄弟 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Sœur (本宗)姊妹 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Fils du frère (本宗)兄弟之子 【姪】 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (chujia nü 出嫁女)	Fille du frère (本宗)兄弟之女 【姪女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Frère 兄弟 [HD][XCL] [DLSY mentionne uniquement le frère aîné 兄]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Sœur du père 姑 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Sœur 姊妹 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père et mère naturels du mari ayant été adopté comme successeur par autrui 夫為人後者之 本生父母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du frère, adopté comme successeur par autrui 兄弟之子為人後者 [HD][XCL][DLSY]

Figure 8 : Tableau des relations de deuil de neuf mois (Dagong 大功)

Tableau des obligations luctuaires (VI)	
Deuil xiaogong 小功五月 (5 mois)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego	Frère du père du père 伯叔祖父 【祖之親兄弟】 [HD][XCL] [DLSY]
Ego	Epouse du frère du père du père 伯叔祖母 【祖之親兄弟妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du frère du père du père (同)堂伯叔父 【父之伯叔兄弟】 [HD][XCL] [DLSY : 父之堂兄弟]
Ego	Epouse du fils du frère du père du père (同)堂伯叔母 【父伯叔兄弟妻】 [HD][XCL] [DLSY : 父之堂兄弟妻]

Ego	Fils du fils du frère du père du père 再從兄弟 【同曾祖兄弟】 【父伯叔兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père du père 再從姊妹 【父伯叔兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du frère du père 堂姪 【同堂兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père 堂姪女 【同堂兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père du père 從祖姑姑 【祖之親姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL] [DLSY : 祖之親姊妹=從祖姑]
Ego	Fille du frère du père du père 堂姑 【從祖姑】 【父之同堂伯叔姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL] [DLSY : 堂姑=父之同堂姊妹]
Ego	Epouse du frère 兄弟之妻 [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Sœur du père 姑 mariée 出嫁(適人) [HD][XCL][DLSY]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Sœur 姊妹 mariée 出嫁(適人) [HD][XCL][DLSY]
Ego (père du père selon DLSY)	Epouse du fils aîné de l'épouse principale du fils aîné de l'épouse principale 嫡孫婦 [HD][XCL] [DLSY : la mère du père doit le deuil <i>sima</i> et non le deuil <i>xiaogong</i>]
Ego	Fille du frère du père (同)堂姊妹 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils 孫女 mariée 適人 [HD][XCL]
Ego	Père/mère de la mère 外祖父母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du frère 姪孫 【兄弟之孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère 姪孫女 【兄弟之孫女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère/sœur de la mère 母之兄弟姊妹 [HD][XCL] [DLSY : 母之兄弟=舅 ; 母之姊妹=姊]
Ego	Frère utérin/sœur utérine 同母異父之兄弟姊妹 [HD][XCL]
Ego	Fils de la sœur 姊妹之子 【外甥】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père du mari 夫(親)姑 mariée ou non [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du mari 夫姊妹 mariée ou non [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère du mari 夫兄弟 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du frère du mari 夫兄弟妻 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du frère du mari 夫姪孫 【夫兄弟之孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du mari 夫姪孫女 【夫兄弟之孫女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du frère du père du mari 夫堂姪 【夫同堂兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père du mari 夫堂姪女 【夫同堂兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego (si mère a été répudiée 出母)	Père/mère de la belle-mère 繼母之父母 [HD][XCL]
Ego (si mère a été répudiée 出母)	Frère/sœur de la belle-mère 繼母之兄弟姊妹 [HD][XCL]
Ego (fils de concubine 庶子)	Père et mère de l'épouse principale du père 嫡母之父母 [HD]
Ego (épouse secondaire 庶母)	Père et mère de l'épouse principale du père 嫡母之父母 [XCL]
Ego (fils de concubine 庶子)	Frère et sœur de l'épouse principale du père 嫡母之兄弟姊妹 [HD]
Ego (épouse secondaire 庶母)	Frère et sœur de l'épouse principale du père 嫡母之兄弟姊妹 [XCL]
Fille mariée 出嫁女	Fils du frère du père 本宗堂兄弟 [DLSY][Tableau du Code]
Fille mariée 出嫁女	Fille du frère du père 本宗堂姊妹 non mariée 在室 [DLSY][Tableau du Code]

Figure 9 : Tableau des relations de deuil de cinq mois (*xiaogong* 小功)

Tableau des obligations luctuaires (VII)	
Deuil <i>sima</i> 總麻三月 (3 mois)	
EGO 己身	Obligations vis-à-vis de
Ego	Frère du père du père du père 族曾祖父 【曾祖之兄弟】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du frère du père du père du père 族曾祖母 【曾祖兄弟之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du frère du père du père du père 族伯叔父 【父再從兄弟】 [DLSY] [HD][XCL] = 族父 【父之再從兄弟同曾祖者】 [Tableau du HD mentionne 族伯叔父 【祖之再从兄弟及妻即父同曾祖兄弟】]
Ego	Epouse du fils du fils du frère du père du père du père 族伯叔母 【父再從兄弟之妻】 [DLSY] [HD][XCL] = 族母 【父之再從兄弟同曾祖者之婦】 [Tableau du HD mentionne 族伯叔母 【祖之再从兄弟及妻即父同曾祖兄弟】]

Ego	Fils du frère du père du père du père 族伯叔祖父【祖之同堂兄弟】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du frère du père du père du père 族伯叔祖母【祖之同堂兄弟妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils/fille (non mariée) du fils du fils du frère du père du père du père 族兄弟及族姊妹在室 【(己)三從兄弟姊妹(所與)同高祖者】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père du père du père 族曾祖姑【曾祖之姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère du père du père du père 族祖姑【祖之同堂姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père du père du père 族姑【父之再從姊妹】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du fils du frère 曾姪孫【兄弟之曾孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du frère 曾姪孫女【兄弟之曾孫女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du fils 曾孫 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du fils du fils 玄孫 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du fils 玄孫女 non mariée 在室 [Tableau du HD]
Ego	Fils du fils du fils du frère du père 堂姪孫【同堂兄弟之孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du frère du père 堂姪孫女【同堂兄弟之孫女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du fils du frère du père du père 再從姪【再從兄弟之子】【同曾祖兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du frère du père du père 再從姪女【再從兄弟之女】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Sœur du père du père 從祖祖姑【祖之親姊妹】 mariée 出嫁 [HD][XCL] [DLSY : 祖之親姊妹 = 從祖姑]
Ego	Fille du frère du père du père 堂姑【父之同堂姊妹】 mariée 出嫁 [HD][XCL] [DLSY : 從祖姑]
Ego	Fille du fils du frère du père du père(己身)再從姊妹【從祖姊妹】 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère 姪孫女【兄弟之孫女】 mariée 出嫁 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père 堂姪女【同堂兄弟之女】 mariée 出嫁 [HD][XCL][tableau du Code]
Ego	Fille de la fille du frère du père 同堂姊妹之女 mariée 出嫁 [DLSY]
Ego	Mère nourricière 乳母 (concubine du père ayant nourri 乳哺 ego né d'une autre épouse/concubine) [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du frère de la mère 舅之子【母兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils de la sœur du père 姑之子【父姊妹之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils de la sœur de la mère 兩姨兄弟【母姊妹之子】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils/fille de la fille 外孫(女) [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epoux de la fille 婿【女之夫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père/mère de l'épouse 妻之父母【丈人丈母】 [DLSY][HD][XCL] [HD/XCL : même si l'épouse est décédée et ego remarié ; même si la mère de l'épouse est remariée]
Ego	Epouse du fils du fils du frère 姪孫婦【兄弟孫之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du fils du frère du père 堂姪婦【同堂兄弟子之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du frère du père 同堂兄弟之婦 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils de la fille 外孫婦 [HD][XCL]
Ego	Epouse du fils de la sœur 甥婦 [HD][XCL]
Ego	Père/mère du père du père du mari 夫曾祖父母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père/mère du père du père du père du mari 夫高祖父母 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Frère du père du père du mari 夫從祖祖父母【夫之祖親兄弟伯公伯婆叔公叔婆】 [HD][XCL][DLSY 夫伯叔祖父母]
Ego	Fils du frère du père du père du mari 夫從祖父【夫堂伯叔父】 [HD][XCL]
Ego	Epouse du fils du frère du père du père du mari 夫從祖母【夫堂伯叔母】 [HD][XCL]
Ego	Fils du fils du fils du frère du mari 夫曾姪孫【夫兄弟之曾孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du frère du mari 夫曾姪孫女【夫兄弟之曾孫女】 [HD][DLSY]
Ego	Fils du frère du père du mari 夫(同)堂兄弟 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du frère du père du mari 夫(同)堂姊妹 mariée ou non [HD][XCL][DLSY]
Ego	Epouse du fils du frère du père du mari 夫(同)堂兄弟妻 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du frère du père du mari 夫堂姪女【夫同堂兄弟之女】 mariée 出嫁 [DLSY]
Ego	Epouse du fils du fils du frère du père du mari 夫堂姪婦【夫同堂兄弟子之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fils du fils du fils du frère du père du mari 夫堂姪孫【夫同堂兄弟之孫】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Fille du fils du fils du frère du père du mari 夫堂姪孫女【夫同堂兄弟之孫女】

	[HD][XCL][DLSY précise : non mariée 在室]
Ego	Fils du fils du fils du frère du père du père du mari 夫再從姪【夫再從兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY précise que sont vaut aussi pour les filles non mariées 夫再從兄弟之女在室]
Ego	Fille du fils du frère du mari 夫姪孫女【夫兄弟之孫女】 mariée 出嫁 [DLSY]
Ego	Epouse du fils du fils du frère du mari 夫姪孫婦【夫兄弟孫之妻】 [HD][XCL][DLSY]
Ego	Père/mère de la mère du mari 夫之外祖父母 [HD][XCL]
Ego	Frère de la mère du mari 夫之舅 [HD][XCL]
Ego	Sœur de la mère du mari 夫之姨 [HD][XCL]
Ego	Sœur du père du père du mari 夫之從祖祖母【夫之姑婆】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY : sœur du père du père du mari = 夫之從祖姑]
Ego	Fille du frère du père du père du mari 夫之堂姑【夫之從祖姑】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY : 夫之伯叔祖父母所生]
Ego (épouse secondaire 婦 ?)	Frère (ou épouse du frère) du père du mari 夫之伯叔父母 [DLSY] Relation de deuil de neuf mois, y compris dans le DLSY. Ce dernier semble distinguer ici l'épouse principale (qui serait désignée par 妻) et l'épouse secondaire (désignée par 婦)
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Frère du père du père 本宗從祖祖父【伯公叔公】 [HD][XCL][DLSY 本宗伯叔祖父]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Epouse du frère du père du père 本宗從祖祖母【伯婆叔婆】 [HD][XCL][DLSY 本宗伯叔祖母]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Fils du frère du père du père 本宗從祖父【堂伯堂叔】 [HD][XCL][DLSY 本宗再從伯叔父]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Epouse du fils du frère du père du père 本宗從祖母【堂伯叔之妻】 [HD][XCL][DLSY 本宗再從伯叔母]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Fils du fils du frère du père 堂姪【本宗堂兄弟之子】 [HD][XCL][DLSY]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Fille du fils du frère du père 堂姪女【本宗堂兄弟之女】 [HD][XCL][DLSY précise non mariée 在室]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Sœur du père du père 本宗從祖祖母【姑婆】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY 從祖姑]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Fille du frère du père du père 本宗從祖姑【堂姑】 non mariée 在室 [HD][XCL][DLSY 本宗堂姑 mariée 出嫁]
Fille mariée (<i>chujia nü</i> 出嫁女)	Fille du frère du père (本宗)(同)堂姊妹 mariée 出嫁 [HD][XCL][tableau du Code]
Ego (adopté comme successeur par autrui 為人後者)	Père/mère de la mère 本生外祖父母 [HD][XCL]
Ego (père/mère du père)	Epouse du fils du fils 眾孫婦 (autre que le fils aîné de l'épouse principale) [DLSY][tableau du HD]
Ego (mère du père 祖母 DLSY)	Epouse du fils du fils 嫡孫婦 [DLSY introduit une distinction entre les obligations du grand-père (<i>xiaogong</i>) et celles de la grand-mère envers l'épouse de leur petit-fils successeur]
Ego	Fille du fils du fils du frère du père du père du mari 夫再從姪女 non mariée 在室 [tableau du HD][tableau du Code]

Figure 10 : Tableau des relations de deuil de trois mois (*Sima* 總麻)